



*Communiqué de presse
Paris, le 22 mars 2017*

**Signature d'une convention cadre
entre l'institut médico-légal de Paris et le centre hospitalier Sainte-Anne
pour la création d'un pôle universitaire d'imagerie post-mortem Paris Descartes**

Michel CADOT, Préfet de Police, Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du centre hospitalier Sainte-Anne, le Professeur DARDEL, Président de l'université Paris Descartes, le Professeur FRIEDLANDER, Doyen de la faculté de médecine Paris Descartes, en présence du Professeur LUDES, Directeur de l'IML, du Professeur MEDER, Chef du pôle Neuro-Sainte-Anne, du Procureur de la République et des représentants des autorités sanitaires, ont signé ce jour à la Préfecture de Police une convention cadre pour la création d'un pôle universitaire d'imagerie post-mortem Paris Descartes.

Cette convention vise à renforcer le partenariat mis en place le 24 avril 2015 entre l'institut médico-légal de Paris (IML) et le centre hospitalier Sainte-Anne (CHSA) dans le domaine des examens d'imagerie post-mortem.

Cette nouvelle discipline clinique devenue indispensable à la pratique médico-légale répond à un enjeu de santé publique fort en limitant le recours à l'autopsie dans de nombreux cas et revêt une dimension sociétale et éthique majeure en respectant l'intégrité du corps humain.

Avec la mise à disposition par le CHSA d'un scanner et de manipulateurs de radiologie au profit de l'IML, cette activité clinique d'imagerie post-mortem commune pourra être réalisée directement dans cet établissement et bénéficiera à l'autorité judiciaire, qui disposera, à travers une approche partagée et pluridisciplinaire, d'un meilleur diagnostic médico-légal.

L'ambition de ce partenariat renforcé est également de développer de manière collaborative dans le cadre de l'université Paris Descartes, de nouveaux axes de travail en matière d'enseignement et de recherches sur la médecine légale, son évolution et son interaction avec les autres disciplines de santé publique.